COMMENT ÉVALUER L'EMPOWERMENT DES FEMMES DÉFAVORISÉES ?

ELÉMENTS DE RÉFLEXION À PARTIR DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DANS DES PAYS DU SUD

Le renforcement du pouvoir d'action et du droit à la parole des femmes, désigné de manière plus concise par le terme anglais empowerment, figure aujourd'hui parmi les objectifs de nombreuses interventions de développement dans les pays du Sud. Mais comment évaluer les résultats et l'impact d'un projet ou programme de développement en terme d'empowerment?

Elisabeth HOFMANN, professeure associée à l'université Bordeaux 3, formatrice-consultante, Association TOMBANA

Contribution aux 5ième Journées Françaises de l'évaluation, SFE (Société Française d'Evaluation), Limoges, octobre 2003.

Le concept d'"empowerment" est né dans les pays du Sud, plus précisément en Inde au sein du réseau DAWN . Il s'inscrit dans l'approche "genre et développement" qui a pris le relais de celle d'"intégration des femmes dans le développement" dans la pensée dominante de la coopération Nord-Sud. Appliqué depuis une vingtaine d'années dans un nombre croissant d'ONG, le concept a été largement récupéré par la Banque Mondiale et les organismes onusiens. Ces derniers insistent aujourd'hui haut et fort sur la contribution nécessaire des programmes de développement à l'empowerment des femmes (UNIFEM, 2000). Sa popularité est particulièrement mise en avant dans le contexte de la réduction de la pauvreté : l'empowerment devrait permettre aux personnes vivant dans des conditions de pauvreté de sortir durablement de cette condition en réduisant leur vulnérabilité sur les plans social, économique, politique, psychologique. En effet, les inégalités entre hommes et femmes représentent un facteur transversal par rapport à l'ensemble des facteurs déterminants de la pauvreté et le simple fait d'être femme rend une personne potentiellement plus vulnérable vis-à-vis du risque de pauvreté. En oeuvrant en faveur d'un développement durable, il est alors incontournable d'intégrer cet aspect : les actions aussi bien que leurs évaluations doivent tenir compte des inégalités entre hommes et femmes.

Dans ce sens, l'empowerment est aujourd'hui inséparable de la notion de développement durable, car ce dernier est fondé sur la participation critique et active de toutes les parties prenantes, dont les citoyens les plus défavorisés. Ce n'est que par un processus d'empowerment que des avancées vers une telle pleine participation peuvent être réalisées. Il n'est donc pas étonnant que l'empowerment des populations défavorisées et plus particulièrement des femmes figure aujourd'hui parmi les objectifs de nombreuses interventions de développement dans les pays du Sud.

Quelques définitions

Afin de souligner les enjeux de l'évaluation d'un projet de développement en terme de sa contribution à l'empowerment des femmes, il est nécessaire de mieux cerner le concept. La définition simple de JACQUET (1995): l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale, est alléchante, mais une comparaison avec certaines autres définitions est nécessaire pour mieux saisir la complexité de cette notion.

L'analyse du concept d'empowerment réalisée par LE BOSSE et LAVALLEE (1993) a permis de dégager certaines constantes se retrouvant dans la majorité des définitions d'empowerment. Les notions de caractéristiques individuelles, ainsi que celles liées à l'action, aux relations avec l'environnement et à sa dimension dynamique font l'unanimité.

Au plan individuel, EISEN (1994) définit l'empowerment comme la façon par laquelle l'individu accroît ses habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle. Certains parlent de processus social de reconnaissance, de promotion et d'habilitation des personnes dans leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de leur propre vie (GIBSON, 1991 p. 359). Les notions de sentiment de compétence personnelle (ZIMMERMAN, 1990), de prise de conscience (KIEFFER, 1984) et de motivation à l'action sociale (RAPPOPORT, 1987, ANDERSON, 1991) y sont de plus associées.

L'empowerment individuel comprend une dimension transactionnelle qui se joue aussi au plan social et collectif car il implique une relation avec les autres. À cet effet, KATZ (1984) le représente comme un paradigme synergique où les personnes sont interreliées, où il y a un partage des ressources et où la collaboration est encouragée. Il demande un effort individuel qui est alimenté par les efforts de collaboration et un changement de l'environnement (WALLERSTEIN, BERNSTEIN, 1988).

L'empowerment communautaire devient un processus au moment où il y a interaction entre la coopération, la synergie, la transparence et la circulation

de l'information, le tout basé sur les forces du milieu. Il est le résultat de la participation dans des actions politiques et collectives visant une redistribution des ressources favorable pour le groupe. L'unité d'analyse devient le groupe ou la communauté. L'empowerment communautaire se déroule en plusieurs étapes : la découverte des membres du milieu entre eux ainsi que le dialogue et l'établissement d'un sentiment d'appartenance au groupe. Après concertation, le groupe pose un diagnostic de la situation dans lequel il se trouve et formule par la suite des objectifs à atteindre.

En effet, au-delà du processus individuel d'émancipation, l'empowerment comprend l'acquisition d'une conscience collective de la dépendance sociale et de la domination politique. Ce concept permet alors de relier le local et le global, car il situe les personnes dans un contexte dépassant celui de leur famille ou de leur communauté, tout en les reliant à des notions plus larges (par exemple au niveau macro-social) et à la possibilité d'agir sur ces dernières. Ce concept dépasse les notions de démocratie, de droits de l'homme et de participation pour donner aux populations la possibilité de comprendre la réalité de leur milieu (social, politique, économique, écologique et culturel), de réfléchir aux facteurs qui modèlent leur environnement et de prendre des initiatives destinées à améliorer leur situation (SINGH, TITI, 1995).

C'est pourquoi nous comprenons l'empowerment comme un processus par lequel les femmes accroissent leur capacité de modeler leur propre vie et leur environnement ce qui représente une évolution de leur conscientisation à propos de leur statut et de l'efficacité potentielle des interactions sociales qu'elles peuvent avoir (SCHULER, 1997).

Ainsi, un processus d'empowerment des femmes doit prendre en compte quatre niveaux :

- 1. le niveau cognitif où l'attention est centrée sur la prise de conscience de la réalité et des causes de la domination masculine ;
- 2. le niveau psychologique, en relation avec le développement des sentiments d'estime de soi et de confiance en soi, nécessaires pour prendre des décisions ;
- 3. le niveau économique, en relation avec l'importance d'avoir des activités permettant de générer un revenu et d'assurer un certain niveau d'indépendance économique (non seulement un accès à des ressources ou des bénéfices, mais aussi le contrôle de ceux-ci);
- 4. le niveau politique, impliquant la capacité d'analyser et de mobiliser son milieu social afin d'y introduire des changements.

Par ailleurs, pour être efficace, le processus d'empowerment des femmes doit se développer simultanément au niveau individuel et au niveau collectif. C'est le seul moyen de développer les capacités nécessaires pour réussir à transformer la société.

Que le concept d'empowerment soit utilisé à titre de théorie, de cadre de référence, de plan d'action, de but ou de processus, il importe d'en évaluer l'implantation, ses effets et sa pertinence. Pour évaluer comment l'empowerment évolue, il est nécessaire de considérer les différents niveaux de son application : l'empowerment individuel (validation des perceptions du pouvoir et du contrôle), le développement de petits groupes (promotion des changements de comportements personnels au sein du l'organisation communautaire (développement des actions locales), le consensus (facteurs de développement et leur influence sur les conditions de vie d'une population) et l'action politique (soutien des mouvements sociaux et aide à leur participation démocratique) (DUNCAN, 1996). En principe, il est possible d'évaluer l'empowerment en fonction des objectifs de départ, des résultats attendus ou des effets obtenus. Mais un problème de mesure est inhérent à l'imprécision conceptuelle de cette notion et le processus par lequel l'empowerment s'instaure est souvent simplifié.

Plus concrètement, on peut partir de l'idée qu'une telle évaluation de l'empowerment des femmes s'appuie sur les critères "classiques" de l'évaluation que sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact. Un autre critère, plus récent, mais de plus en plus répandu et indispensable dans une évaluation d'un projet avec objectif empowerment est la qualité de la participation de la population concernée.

La prise en compte de l'empowerment demande une ré-interprétation de ces critères, fondée sur une analyse moins centrée sur l'action en soi, mais plus sur les personnes et les processus en marche. Il est de ce fait intéressant de considérer critère par critère les implications d'une telle ré-interprétation.

La pertinence

Les définitions de pertinence varient légèrement d'un auteur à l'autre. Pour éviter des malentendus, nous nous appuyons ici sur une définition en deux volets, pouvant être assimilés à la pertinence externe et la pertinence interne : la première apprécie l'adéquation de l'action et de ses objectifs avec les problèmes et les besoins identifiés parmi les populations concernées, tandis que la deuxième vérifie le bien-fondé de la logique d'intervention et des relations de causalité supposées entre input et output.

A la lumière de l'objectif d'empowerment, une première question s'impose en appréciant la pertinence d'une intervention de développement : quel empowerment est souhaité par les femmes concernées ? L'empowerment étant une approche qui est délibérément non-globalisante, sa signification précise doit toujours être déterminée en fonction du contexte en question. Des objectifs en termes d'empowerment se formulent en fonction des aspirations des femmes concernées, mais aussi en tenant compte du

contexte politique, socioculturel, économique, etc. et des tendances des évolutions en cours. La question de la pertinence est alors en lien étroit avec l'appréciation du degré de réalisme des objectifs d'une part et d'autre part avec l'appréciation du degré d'appropriation de ces objectifs de la part des femmes concernées, les deux étant intimement liées.

Ce dernier aspect n'est pas sans poser des difficultés, car la nature de l'empowerment comme processus l'empêche par définition de prévoir des objectifs précis à l'avance : comment prédéterminer le stade que l'on veut atteindre, peut-être même avec des "indicateurs objectivement vérifiables" tels qu'ils sont exigés dans le cadre logique (utilisé par la plupart des bailleurs de fonds), alors que le processus visé n'est pas prévisible d'avance ? Cette dynamique vers plus d'empowerment se développe en fonction d'une multitude de facteurs d'influence, parmi lesquels se trouve le projet, et les prévisions émises au stade initial ne peuvent avoir qu'une valeur hypothétique.

Derrière ces interrogations, une problématique plus profonde se dessine qui dépasse le cadre de cette communication : est-ce que la forme " classique " des projets de développement est appropriée pour des projets visant à déclencher des processus ?

On peut tenter de prendre en compte la complexité de ce type d'intervention en appréciant non seulement la pertinence initiale, mais aussi celle du projet en cours : est-ce que l'intervention telle qu'elle se déroule aujourd'hui, représente toujours la réponse la plus appropriée aux problèmes et aux besoins des femmes concernées ? Est-ce qu'elle est toujours pertinente compte tenu de l'évolution du contexte intervenue depuis sa planification ? De telles questions permettent de mieux tenir compte de la complexité des processus en cours et de l'environnement systémique dans lequel ils s'insèrent. Cependant, il reste particulièrement délicat de trouver des réponses autres que superficielles à ces questions, même pour des évaluateurs expérimentés. En réalité, ces réponses se fondent avant tout sur des comparaisons avec d'autres interventions en faveur de l'empowerment des femmes, sans toujours considérer suffisamment la diversité des contextes d'intervention.

L'efficacité

Le critère de l'efficacité vérifie dans quelle mesure les objectifs et les résultats attendus d'un projet ont été atteints, dans une période donnée, auprès de la population cible. Ce critère fait référence à un des mécanismes de base de l'évaluation : l'analyse des écarts entre le projet planifié et le projet réalisé.

Dans les cas où le projet a été conçu et planifié dans une approche "gestion du cycle de projet" et explicitement avec l'objectif de contribuer à l'empowerment des femmes défavorisées, l'évaluateur dispose en principe

déjà de certains critères prédéfinis à l'aide desquels il juge l'atteinte des objectifs concernant l'empowerment. Théoriquement, si le projet s'est doté d'un dispositif de suivi performant, conçu également en tenant compte des rapports de genre, des données désagrégées devraient être disponibles permettant à l'évaluateur d'apprécier dans quelle mesure l'objectif a été atteint.

Cependant, la réalité est plus complexe : premièrement, l'élaboration d'indicateurs de suivi et la recherche d'information correspondante pour les quatre niveaux concernés par l'empowerment (cognitif, psychologique, économique, politique) est un travail qui dépasse tout simplement le cadre des interventions de développement habituel (et du budget imparti à leur suivi). Deuxièmement, l'empowerment étant un processus dynamique en construction, comme évoqué ci-dessus, il est pratiquement impossible de se limiter à une appréciation de l'atteinte des indicateurs prédéfinis. En réalité, les objectifs de départ doivent fréquemment être ré-interprétés au stade de l'évaluation, afin de mesurer la réalisation d'objectifs qui peuvent être en évolution tout au long du projet.

Indépendamment de ces difficultés, on constate que ces projets qui ont intégré d'emblée l'aspect genre et qui visent explicitement l'empowerment ne forment pas encore la règle. Fréquemment, l'empowerment apparaît tout simplement comme un objectif secondaire (au même titre que le respect de l'environnement...), sensé faciliter la réalisation de l'objectif principal. Prenons l'exemple des projets améliorant l'accès à l'eau potable au Sahel : l'implication active des femmes à tous les stades du projet, leur prise de responsabilité au sein des comités d'usagers, voire leur sensibilisation et leur formation comme " opératrices privées " des centres de gestion d'eau se font avant tout non pas pour des raisons éthiques s'inscrivant dans une lutte contre des inégalités, mais tout simplement pour améliorer le fonctionnement des infrastructures et leur gestion, en d'autres termes pour augmenter l'efficacité du projet par rapport à son objectif principal.

Dans ces cas, l'évaluateur doit apprécier si un projet a contribué à l'empowerment sans qu'il ait été stipulé d'une manière claire et précise comment le projet était sensé exercer une influence sur les attitudes et les comportements des femmes. Il s'agit de vérifier si un processus enclenché. d'empowerment а pu être Des exemples de d'aménagement hydriques au Mali ont montré qu'il ne suffisait pas de mettre une femme et un homme à la tête des comités d'usagers - derrière cette parité apparente peut se cacher un simple rôle de figuration pour la femme. Dans ces cas difficiles, l'évaluateur ne peut que se fonder sur ses propres appréciations et suppositions implicites au sujet des rapports de genre et de leur évolution en cours de projet (SIERRA, 2000) et sur l'appréciation des intéressées.

L'efficience

Le critère de l'efficience met en relation les résultats et les effets d'un projet avec les moyens nécessaires pour les produire. Très prisé par les économistes, ce critère vérifie non seulement si les résultats et effets, donc les "outputs", ont été supérieurs aux intrants ("inputs"), mais ce ratio permet aussi de comparer différents projets, voire différents types de projets.

En tenant compte de l'empowerment, il est indispensable de ne pas considérer uniquement l'efficience du projet en soi, mais également l'efficience (s'apparentant à la rentabilité) pour les différents acteurs. Il s'agit en particulier de comparer les ressources (matérielles, humaines, etc.) que les différents groupes ont investies dans les activités liées ou impulsées par le projet avec les bénéfices qu'ils ont pu en tirer. L'efficience est à vérifier au niveau de la communauté, de la famille et également au niveau des femmes. Pour ce dernier aspect, SIERRA pose les trois questions suivantes (SIERRA, 2000):

- Est-ce que le projet valorise de manière correcte les "inputs" des femmes ?
- Est-ce que le projet valorise de manière correcte les "outputs" pour les femmes ?
- Est-ce que le rapport entre "outputs" et "inputs" est positif pour les femmes ?

L'aspect de valorisation mérite une attention particulière parce que les apports des femmes ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur. En effet, leur contribution prend souvent la forme d'un travail qui ne donne pas lieu à des transactions monétaires (comme des tâches domestiques ou du travail bénévole) ou qui s'effectue dans un domaine peu visible (à domicile, dans une entreprise familiale, dans les secteurs de subsistance ou informel,...). Les expériences du passé ont montré que les bénéficiaires masculins d'un projet de développement disposent souvent d'une capacité importante de mobiliser de la main d'œuvre féminine dans ce cadre et ceci sans que ce projet produise des bénéfices explicites et significatifs pour les femmes (SIERRA, 2000). Il est important de détecter de telles situations et d'en révéler les conséquences qui peuvent prendre des formes diverses : baisse du temps disponible aux autres tâches de la femme, baisse de bénéfices tirés des activités féminines, baisse de la part des dépenses familiales allouées aux soins médicaux et à l'éducation, etc. Il s'agit en effet de changements des rapports de genre qui vont à l'encontre de l'empowerment des femmes.

La viabilité

La viabilité exprime les "chances" que les effets positifs d'un projet se poursuivent au-delà de la fin de l'aide extérieure consacrée à cette intervention.

Par rapport à l'empowerment, il est alors indispensable de tenir compte des aspirations à long terme des femmes elles-mêmes. Les membres des groupements de femmes kenyanes avec lesquels nous avons pu travailler, groupements à l'origine affiliés à l'Eglise, semblent souvent avoir leurs aspirations prioritaires au niveau collectif - c'est la cohésion du groupe et sa place au sein de la paroisse qui semble primer. Les résultats économiques des activités génératrices de revenus (AGR) du groupe semblent d'une importance secondaire, tandis que les femmes insistent sur l'utilité de cette expérience collective (et des formations qui y sont associées) pour leurs AGR personnelles. D'autres programmes de micro-crédit pour des femmes passent par les stades de formation de groupes de crédit pendant les premières phases, mais les femmes considèrent parfois cette condition comme étant relativement restrictive. Leurs aspirations à long terme se situent davantage au niveau individuel, c'est-à-dire concernant leur accès personnel au crédit (empowerment économique) (KABEER, 1998).

En ce qui concerne la viabilité plus généralement, on peut s'appuyer sur l'analyse de SIERRA (2000) qui insiste sur l'existence de facteurs déterminants. L'influence de ces facteurs qui déterminent la viabilité se fait sentir dès la réalisation d'un projet dans toutes ses étapes. L'auteur propose plusieurs types de facteurs d'influence : facteurs socioculturels, aspects conditions financières institutionnels. et économiques, facteurs environnementaux et écologiques, et facteurs technologiques. Ces facteurs forment en effet les conditions qui favorisent ou freinent l'appropriation d'une action par les différents groupes de bénéficiaires et ils influencent par conséquent de manière significative aussi leur avancement par rapport à l'empowerment. L'évaluateur doit tenir compte des changements au niveau de l'ensemble de ces facteurs pendant la "vie" du projet, et de l'effet de ces changements sur l'intervention, sur la vie des bénéficiaires et sur leur environnement.

L'impact

Un autre critère "classique" d'évaluation est l'impact, c'est-à-dire l'ensemble des effets d'un projet et la nouvelle situation qui en est le résultat. L'évaluation de l'impact d'un projet s'intéresse aux effets positifs et négatifs, prévus et non-prévus. Cet aspect englobe en quelque sorte le critère d'efficacité qui couvre évidemment les effets positifs attendus, en mesurant l'atteinte des objectifs du projet. Dans l'analyse de l'impact, l'évaluateur insiste en plus particulièrement sur les effets inattendus (positifs et négatifs) et sur les effets négatifs qui étaient anticipés dès le début du projet. Pour ces derniers, l'évaluateur s'interroge surtout sur la réussite des stratégies de minimisation ou de compensation de ces effets jugés inévitables.

Par rapport à l'empowerment, l'évaluateur s'intéresse spécialement aux effets

du projet sur les rapports entre les genres. Les projets de développement sont en dernière instance toujours dirigés vers une modification des comportements ou une amélioration de certains aspects de la vie des êtres humains et pour cela, il est toujours légitime d'évaluer l'impact du projet au niveau des droits, obligations, opportunités et activités journalières des personnes, ceux-ci étant largement déterminés par leur identité féminine ou masculine. En priorité, c'est l'étroite relation et les interdépendances entre les droits et responsabilités des hommes et des femmes qui intéressent l'évaluateur. Car les changements dans ces domaines pour les uns peuvent produire des changements indirects pour les autres, ce qui peut créer des effets inattendus, voire négatifs (SIERRA, 2000).

Il est évident que c'est sur ce niveau d'impact que les changements en terme d'empowerment devraient se faire sentir le plus. L'empowerment, considéré non pas comme un état à atteindre, mais comme un processus, pouvant prendre des formes très variées, au cours duquel les femmes acquièrent ou étendent leur droit de parole et leur reconnaissance sociale, est "mesurable" d'une part au niveau individuel : le ressenti des femmes concernant ces aspects et la perception qu'elles ont d'elles-mêmes et de leurs rôles représentent des facteurs clés. Ils peuvent être complétés par des éléments d'observation (comme l'évolution du pourcentage de prises de parole des femmes pendant des réunions publiques) ou par des indicateurs quantitatifs tels que le pourcentage de femmes parmi les dirigeants des associations, etc.

D'autre part, SIERRA (2000) insiste sur le caractère collectif d'un tel processus : il s'agit de vérifier si le projet a pu créer un espace (pas nécessairement physique) ou contribuer à réunir les conditions nécessaires pour que des femmes puissent discuter, mettre en commun et amorcer une analyse collective de leurs problèmes et besoins. En d'autres termes, l'évaluateur doit examiner si la méthodologie adoptée par le projet en question peut aider les femmes à percevoir des mécanismes de domination et d'auto-restrictions, ainsi que leurs racines profondes. Il doit apprécier dans quelle mesure le projet identifie et renforce, en plus des intérêts des femmes, le processus et l'espace à travers lesquels elles vont pouvoir mûrir leurs réflexions sur leurs priorités, aussi afin de mieux les articuler. Un tel appui passe sans doute dans la majorité des cas par une participation et une implication actives des femmes dans le projet et souvent aussi par une certaine structuration en groupes de ces dernières afin d'engendrer un processus collectif qui peut compléter voire impulser un processus au niveau individuel.

JOHNSON (2000) propose de vérifier également l'impact des projets au niveau des hommes, car l'empowerment des femmes peut, entre autres, se manifester au niveau de l'attitude des hommes vis-à-vis des femmes. Des changements d'attitude et de comportement des hommes peuvent, en effet,

représenter des indicateurs indirects d'empowerment qui sont très parlants.

Le problème central d'une telle analyse de l'impact en termes d'empowerment est la difficulté de prouver que les changements constatés sont réellement des effets du projet (HULME, 2000). Un projet qui vise l'empowerment des bénéficiaires ne cherche pas seulement à agir sur les comportements des femmes, mais aussi sur leurs valeurs, leurs opinions, leur vision d'ellesmêmes et du monde qui les entoure. Quand les effets constatés se situent dans des domaines très vastes, il devient d'autant plus difficile de les attribuer à une seule cause (le projet) ou de déterminer quelle part de cet effet est attribuable au projet.

De plus en plus d'auteurs comme MAYOUX (1995), KABEER et SUBRAHMANIAN (1998) HULME (2000) mettent en avant des méthodes participatives qui permettent aux bénéficiaires elles-mêmes non seulement de s'exprimer sur le projet et son impact, mais aussi de l'analyser, notamment en groupe.

KABEER et SUBRAHMANIAN (1998) proposent trois dimensions pour de tels indicateurs :

- quels sont les changements ressentis par les femmes ?
- quelles sont les causes immédiates auxquelles elles attribuent chaque changement ?
- quelles sont les causes sous-jacentes auxquelles elles attribuent chaque changement ?

Il est évident que la deuxième et la troisième question font référence à des concepts relativement abstraits, proches d'une logique cartésienne et occidentale. Il faudrait donc d'abord introduire ces notions avant de pouvoir les utiliser comme grille d'expression pour les femmes concernées.

HULME (2000) émet d'autres réserves : d'une part, il souligne la subjectivité de la conceptualisation des relations de causalité entreprise de cette manière, subjectivité qui peut de toute évidence nuire à la crédibilité de telles évaluations ; d'autre part, il note qu'une telle approche peut apporter des versions variées, voire conflictuelles au sujet de la causalité, ce qui met l'évaluateur dans un certain embarras.

Très fréquemment, ce dernier ne peut qu'émettre des hypothèses au sujet de l'impact, car il se trouve en face d'interactions d'une complexité systémique. Il est par ailleurs tributaire des informations disponibles sur la situation de départ des bénéficiaires qui ne sont pas toujours de bonne qualité, ni suffisamment complètes.

La qualité de la participation

Le concept d'empowerment est étroitement lié à l'exigence de participation.

C'est pour cette raison que la qualité de la participation est une notion clé de l'évaluation des projets en termes d'empowerment. Elle n'est pas indépendante des autres critères énumérés précédemment : la pertinence, l'efficacité (si les résultats attendus ou les objectifs sont formulés en termes d'une participation accrue), la viabilité et l'impact sont tous liés à ce critère de la qualité de la participation. Néanmoins, il semble important d'accorder une place spécifique à cet aspect dans le cadre des évaluations.

Pris dans un sens très étroit, la participation peut se limiter à la simple présence au cours d'une réunion, par exemple. Comme l'empowerment est un concept systémique selon lequel le système lui-même se transforme inévitablement, lorsque le pouvoir de décision et decontrôle s'accroît chez ceux qui n'en détenaient aucun ou peu auparavant. Il est alors essentiel de ne pas confondre cette transformation avec la participation "passive" (voire avec un simple acquiescement). Au contraire, l'empowerment implique une participation critique et active qui ne peut en aucun cas se confondre avec une simple "présence physique" pendant le processus de décision.

Pour apprécier l'importance des enjeux de la participation à juste titre, il est important de rappeler une fois de plus que l'empowerment est une approche qui est délibérément non-globalisante. JACQUET (1995) affirme : "Un de ses points de départ est de briser le mythe de l'homogénéité de la condition féminine et d'affirmer qu'à l'intérieur du groupe de femmes, il y a des différences de statut, des rapports de force et même de domination."

Nous insistons sur ce point parce qu'il est à la base d'un grand défi lancé aux projets qui intègrent les rapports de genre, bien résumé par le titre d'un ouvrage de CHAMBERS (1997) : "Whose reality counts ?" (La réalité de qui est prise en compte ?). Parlant d'empowerment, il est inévitable de constater l'émergence fréquente d'un clivage entre ce qui semble souhaitable d'un point de vue des professionnels du développement, à tous les niveaux, occidentaux ou non, et ce qui est réellement souhaité par les personnes concernées.

D'un point de vue éthique, il est évident que des personnes externes ne peuvent pas imposer leur vision, que c'est "la réalité" des bénéficiaires qui doit primer en vue d'un développement durable. De plus en plus d'auteurs, dont CHAMBERS (1997) et KABEER (1998), insistent sur l'importance des méthodes participatives pour donner un droit de parole à ceux et à celles qui n'en ont pas habituellement, afin de pouvoir se fonder véritablement sur ce qui est souhaité par les personnes concernées.

L'évaluation est non seulement le moment de vérifier la qualité de la participation des femmes à ces occasions cruciales, mais elle doit elle-même suffire à ces critères, c'est-à-dire accorder la parole aux femmes dans une mesure qui leur permet d'exprimer leurs préférences, craintes, critiques et suggestions et ceci aussi sur des sujets complexes. Une telle qualité de participation peut être atteinte par des exercices collectifs ("focus group

discussions"), alimentées par la "boîte à outils" de la MARP (méthode accélérée de recherche participative), mais aussi, au moins en partie, par des interviews semi-structurées, si elles sont menées dans de bonnes conditions (concernant la manière dont l'interview est introduite (HULME, 2000), la disponibilité de l'interlocuteur, le contexte de cette rencontre, le sexe et la langue de la personne qui mène l'interview, etc.). L'évaluation doit alors assurer que les opinions et visions des femmes concernées sont suffisamment prises en compte.

Cependant, il est important d'être conscient des limites et des pièges inhérents aux approches participatives. Ces points faibles concernent des aspects et des niveaux différents et nous tentons par la suite d'en donner un aperçu, sans aucune prétention d'exhaustivité.

Une première réserve vient des auteurs féministes qui craignent que les femmes intériorisent les valeurs dominantes et, par conséquent, qu'elles puissent paraître approuver leur subordination (JACKSON, 1996). De plus, il est fort probable que les expressions publiques des intérêts des femmes se conforment à un profil socialement accepté des activités des femmes (santé, enfants, nutrition, etc.) et qu'il existe des obstacles pour qu'elles articulent des intérêts qui ne correspondent pas à la définition publique ou patriarcale de leurs rôles et intérêts (production agricole, gestion des ressources naturelles, etc.) (SIERRA, 2000).

Nous avons pu expérimenter l'efficacité et la ténacité de tels mécanismes culturels à Madagascar où la discussion publique sur le rôle des femmes et les relations de genre est peu développée. Si l'on interroge des jeunes femmes rurales sur ce qui pourrait améliorer leur bien-être, on obtient dans la majorité des cas les réponses suivantes : des formations en coupe-couture et broderie, des machines à coudre, des aides financières pour l'achat des tissus et fils. On peut alors confronter ces femmes avec un certain nombre de réalités, qu'elles reconnaissent entièrement : l'offre déjà largement supérieure à la demande de tels produits, les niveaux de prix qui sont par conséquent très bas et la concurrence très forte de vêtements d'occasion ou de basse qualité, importés, qui inondent le marché partout sur l'île. Néanmoins, ces femmes peuvent rarement penser à d'autres domaines dans lesquels une intervention pourrait améliorer leur vie et des propositions telles que le petit élevage et la transformation de produits agricoles ne rencontrent guère d'enthousiasme. Les projets les plus innovateurs semblent résulter de compromis : les femmes participent à des initiatives d'amélioration d'élevage, mais elles veulent aussi recevoir des cours sur ces travaux manuels qui sont tellement valorisants pour l'image de la femme malgache.

Ces critiques concernant les méthodes participatives soulignent qu'il est délicat de supposer implicitement que les perceptions articulées par les femmes sont " la pleine vérité ". Les réponses des femmes peuvent être

davantage des reflets de leur "auto-limitation" que le résultat d'une analyse qui ose remettre en question des rapports de genre existants.

D'autres réserves plus générales ne concernent pas uniquement les femmes. Pour ce qui est des exercices participatifs collectifs, style MARP, on travaille avec un groupe de personnes supposé représentatif pour la communauté. MAYOUX et MOSSE analysent des expériences indiquant qu'une telle représentativité est loin d'être assurée. Il est important de vérifier qui assiste à ces réunions et, encore plus significatif, qui n'y assiste pas (MAYOUX, 1995).

De plus, il faut reconnaître que ces méthodes construisent du "savoir local" et ce processus de construction a lieu à l'intérieur des relations sociales et des rapports de genre existants. Parmi les participants ou participantes d'un exercice collectif, des conflits d'intérêts, des relations de domination et des tensions existent et influencent le processus en cours.

Pour compenser ces faiblesses, on a souvent recours à un travail avec certains sous-groupes sous forme de "focus group discussions" et également à des approches participatives fondées davantage sur des interviews semi-structurées avec des individus. Un tel contexte de tête-à-tête peut toutefois renforcer d'autres biais : en l'absence d'autres membres de la communauté, l'interlocuteur peut être tenté "d'embellir" ou d'exagérer certains aspects de son histoire.

Ceci est un comportement tout à fait naturel qui n'est pas limité aux bénéficiaires d'un projet de développement. Beaucoup d'économistes choisissent de ne pas se fier à des récits directs des acteurs économiques au sujet de leurs préférences et motivations. En effet, ils craignent la tendance largement répandue de vouloir "déguiser" des comportements "intéressés" (conformes aux modèles néoclassiques) en comportements altruistes (KABEER, 1998).

KABEER (1998), qui insiste par ailleurs ardemment sur l'importance de donner la parole aux femmes, reconnaît que les bénéficiaires peuvent avoir tendance à vouloir présenter l'impact de projets sous un angle positif, notamment si la valorisation de ressources est l'enjeu principal du projet (tel que dans les projets de micro-crédit). L'évaluateur doit interpréter ces récits avec une certaine prudence.

Par ailleurs, la valeur des réponses directes des femmes risque d'être limitée après des tensions ou d'autres événements qui mettent la bénéficiaire dans une situation délicate. Dans le contexte des projets de micro-crédit, cette problématique limite aussi les possibilités d'obtenir des réponses "utiles" de la part des débiteurs qui ont cessé leurs remboursements ou qui ont d'importants retards de remboursement. Cette tranche des bénéficiaires peut en principe fournir des éléments précieux pour comprendre les raisons de ces échecs qui peuvent correspondre à des points faibles du projet en question.

Nous avons nous-mêmes vécu des situations délicates au Kenya quand des femmes qui n'avaient pas respecté les échéances de remboursement ont été fortement embarrassées par les questions des évaluateurs et n'ont répondu que par des réponses monosyllabiques ou des "je ne sais pas", quand elles n'ont pas carrément refusé (ou évité) l'entretien. HULME (2000) suppose que la difficulté d'inclure ces types de bénéficiaires dans les échantillons des évaluations est sans doute à l'origine d'une sous-estimation des effets négatifs des programmes de micro-crédit.

L'énumération des faiblesses des méthodes participatives ne doit pas être interprétée comme un plaidoyer contre leur emploi. Au contraire, en particulier dans des projets qui ont parmi leurs objectifs de donner la parole aux femmes, en tant qu'aspect crucial de "l'empowerment", il est dépourvu de sens de mener des évaluations sans se fonder sur les opinions et les perceptions exprimées par ces bénéficiaires. En effet, l'exercice en soi devrait avoir un effet positif sur les femmes en leur démontrant que leur manière de voir est importante, que "leur réalité est prise en compte".

Néanmoins, pour atténuer les faiblesses des méthodes participatives, il semble important de ne pas se fier uniquement aux appréciations des bénéficiaires. En réalité, les évaluateurs ont fréquemment recours à différentes sources d'informations. Des efforts restent à faire pour rendre explicite au cours de l'évaluation qu'il s'agit de réalités différentes, mais qui ont aussi de nombreuses intersections. Pour schématiser, on peut prendre en compte trois types de sources d'indicateurs (GREELEY, KABEER, DAVIES, HUSSEIN, 1992):

- Les indicateurs de personnes extérieures ("outsiders") : ces indicateurs sont issus d'une recherche substantielle et largement acceptés dans un domaine particulier du développement.
- Les indicateurs de l'organisme qui est responsable du projet : il s'agit d'indicateurs dérivés des objectifs institutionnels et les indicateurs exprimés par l'équipe de terrain du projet.
- Les indicateurs des bénéficiaires : ils expriment comment ceux qui devraient bénéficier d'un projet apprécient eux-mêmes les résultats de cette intervention, en termes de leur propre bien-être et de leurs expériences.

En outre, il faut reconnaître que les faiblesses des méthodes participatives sont considérablement atténuées si le projet pratique déjà régulièrement une telle approche, si les personnes concernées ont une implication véritable dans toutes les phases. Il est important non pas seulement de mener des enquêtes à des intervalles réguliers, mais aussi d'instaurer au sein du projet des occasions de discussions formelles et informelles et surtout une culture d'écoute des bénéficiaires.

En dépit de ces efforts pour éviter les pièges de l'existence des réalités

multiples, il faut se rendre à l'évidence qu'il n'est pas toujours possible de concilier ces différentes réalités. Ce point peut être illustré autour de plusieurs évaluations de programmes de micro-crédit au Bangladesh : certains évaluateurs avaient déterminé que la mobilité accrue des femmes est un critère "d'empowerment" que le projet devrait renforcer (HASHEMI. SCHULER, RILEY, 1996). Une évaluation mettait l'accent sur l'importance de l'implication de la femme dans la commercialisation de ses produits et par conséquent sur sa présence physique au marché (GOETZ, GUPTA, 1996). Or, divers résultats ont montré que de nombreuses femmes qui avaient un certain succès avec les entreprises financées par crédit, se sont au contraire retirées de la place publique (comme le marché) pour se consacrer à une activité qu'elles pouvaient poursuivre à partir de leur domicile. D'après les récits des femmes, ce respect des normes de "purdah" était une question d'honneur pour elles. Ces femmes ne le ressentaient pas comme une règle imposée par leurs maris, contre leur propre gré. En revanche, elles étaient fières si elles pouvaient atteindre un niveau socio-économique qui leur permettait d'avoir le choix, de ne plus être contraintes en raison de la pauvreté de se rendre sur la place publique malgré elles. Apparemment, cette auto-restriction ne les empêchait pas d'assister aux formations liées au crédit, même si cela impliquait un déplacement relativement important, ni de se rendre régulièrement au bureau du projet pour les remboursements. Elles faisaient la distinction entre des déplacements nécessaires et donc acceptables et ceux qui étaient, à leurs yeux, inacceptables (KABEER, 1998). Il peut sembler choquant que les femmes s'excluent elles-mêmes du marché après avoir été impliquées dans un projet qui est sensé contribuer à leur empowerment. Cet exemple montre que la prise en compte des réalités des bénéficiaires peut créer des conflits avec les réalités des personnes externes qui sont amenées à revoir leurs propres critères. Et il montre surtout que des critères d'évaluation ne sont jamais universels, en particulier dans le contexte des évaluations avec perspective "genre".

En conclusion, on ne peut s'empêcher de constater que l'évaluation de la contribution qu'une intervention de développement peut apporter à l'empowerment des femmes reste un défi. L'évaluation de l'impact d'un projet sur un processus multidimensionnel en cours dépasse tout simplement le cadre des évaluations habituelles des projets de développement au Sud. Ce décalage entre la complexité du processus et les conditions d'une évaluation de projet peut être illustré à l'aide du simple exemple de la durée : 2 à 3 semaines est un laps de temps très court pour mener des études nécessaires pour gagner une image autre que superficielle des différents aspects de l'empowerment, de leurs évolutions et du rôle véritablement joué par le projet en question. Face à ce constat, on peut affirmer avec HULME (2000), qu'il semble plus efficace pour les projets de développement en général, et encore

plus pour ceux qui visent à accroître l'empowerment des femmes, de renforcer leur propre capacité de mener un suivi conséquent, participatif et rétroactif par rapport au projet, que d'étoffer et d'alourdir toujours davantage les méthodologies d'évaluation. Cette solution est évidente : face à un processus, un pilotage à vue est indispensable. Ce dernier ne peut se faire sans des mécanismes évaluatifs internes et des méthodes de planification plus souples (HOFMANN, 2003).

Une telle évolution implique aussi le renforcement d'une fonction jusqu'alors sous-exploitée des évaluations : leur caractère formateur. Les exercices évaluatifs sur le terrain doivent représenter des occasions pour un transfert de compétences en termes d'évaluation, pour une démonstration de l'utilité de telles démarches et pour fonder les bases ou renforcer une véritable culture évaluative au sein des organismes de développement et des organisations de base au Sud. En effet, savoir évaluer sa propre action peut aussi représenter un aspect d'empowerment. Cette tâche supplémentaire qui revient à l'évaluateur est de taille et elle mérite une place importante dans la préparation de l'évaluation, son déroulement, la restitution de ses résultats, ses recommandations, et son rapport final. Le rôle de l'évaluateur-pédagogue est ambitieux et nécessite une révision du rôle classique de l'évaluateur. C'est à ce prix-là que les évaluations aussi peuvent représenter des occasions de contribuer à l'empowerment des femmes, voire d'autres populations vulnérables concernées par le projet.

Car si les engagements en faveur d'une réduction de la pauvreté et du développement durable ne restent pas au stade de la rhétorique, mais se traduiront à terme par une autre vision des processus de développement à soutenir, les constats et recommandations ci-dessus dépasseront le cadre des interventions visant l'empowerment des femmes. C'est un empowerment accru de toutes les couches défavorisées de la population mondiale qui doit être visée pour que ces finalités se traduisent en actes. Compte tenu du contexte actuel, de telles réflexions ont trait à l'utopie, certes. Mais les évaluations gardent toujours un aspect normatif et la prise à la lettre des discours doit y être permise.

Bibliographie:

- ANDERSON, J.M., 1991, " Immigrant women speak of chronic Illness: the social construction of the devalued self", dans: Journal of Advanced Nursing. 16. p. 710-717.
- BISSILIAT, J., "Introduction", dans BISSILIAT J. (dir.), 1992, "Relations de genre et développement, Femmes et société", ORSTOM, Paris.
- CHAMBERS, R., 1997, "Whose Reality Counts? Putting the first last", IT Publications Participation in Development series, London, 318 p.

- DUFORT, F., LAVOIE, F., TOUSSAINT-LACHANCE, M., CÔTÉ, M., 65e congrès de l'Acfas, Session : C-424 Empowerment et pratiques sociales : audelà du slogan et des bonnes intentions.
- DUNCAN, S.M., 1996, "Empowerment Statistiques in Nursing Education: A foundation for Population-focused clinical studies", dans: Public Health Nursing. 13. (5). 311-317.
- EISEN, A., 1994, " Survey of neighborhood-based, comprehensive community empowerment initiatives ", dans: Health Education Quaterly, 21 (2), 235-252.
- GIBSON, C.H., 1991, " A concept analysis of empowerment ", dans : Journal of Advanced Nursing, 16, 354-361.
- GOETZ, A.M., GUPTA, R.S., 1996, "Who takes credit? Gender, Power, and Control Over Loan Use in Rural Credit Programs in Bangladesh", World Development, Vol. 24, no. 1, Elsevier Science Ltd, London.
- GREELEY, M., KABEER, N., DAVIES, S., HUSSEIN, K., 1992, "Measuring the Poverty Reduction Impact of Development Interventions", Report prepared for the ODA, IDS, Brighton, dans: KABEER, N., SUBRAHMANIAN, R., 1996, "Institutions, Relations and Outcomes: Framework and Tools for Gender-Aware Planning", IDS Discussion Paper no. 357, Sussex
- HASHEMI, S.M., SCHULER, S.R., RILEY, A.P., 1996, "Rural Credit Programs and Women's Empowerment in Bangladesh", World Development, Vol. 24, no. 4, Elsevier Science Ltd, London.
- HOFMANN, E., 2003, " La planification des projets de développement camisole ou boussole ? L'articulation entre planification et évaluation dans les stratégies opérationnelles des ONG ", dans : QUEINNEC, E. (dir.), " Les ONG et le Management : D'une relation occultée à une problématique auscultée : contributions à la compréhension de la gestion des ONG ", Ed. Vuibert, Paris, (à paraître).
- HOFMANN, E., 2000, "La délicate mesure du difficilement visible les écueils de l'intégration de l'aspect "genre" dans les évaluations de projet ", Communication pour la Chaire Quetelet 2000, Louvain-la-Neuve, Belgique, 21-24 novembre 2000.
- HOFMANN, E., 1997, "L'Application de Méthodes d'Evaluation de Projets au Développement Rural dans des PED, Analyse à partir d'un Projet de Développement Rural Intégré à Madagascar", thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université Bordeaux IV.
- HULME, D., 2000, "Impact Assessment Methodologies for Microfinance: Theory, Experience and Better Practice", dans: World Development, Vol. 28, no. 1, Elsevier Science Ltd, London, pp. 79-98.

- JACKSON, C., 1996, "Rescuing Gender from the poverty trap", World Development, Vol. 24, no. 3, Elsevier Science Ltd, London, pp. 500. JACKSON, C., 1996, "Rescuing Gender from the poverty trap", World Development, Vol. 24, no. 3, Elsevier Science Ltd, London, pp. 500.
- JACQUET, I., 1995, "Développement au masculin, féminin le genre, outils d'un nouveau concept", L'Harmattan, Paris.
- JOHNSON, S., 2000, "Gender and Microfinance: Guidelines for Good Practice", Centre of Development Studies, University of Bath
- KABEER, N., 1998, "Money Can't Buy Me Love? Re-evaluating Gender, Credit and Empowerment in Rural Bangladesh", IDS Discussion Paper no. 363, Sussex.
- KABEER, N., SUBRAHMANIAN, R., 1996, "Institutions, Relations and Outcomes: Framework and Tools for Gender-Aware Planning", IDS Discussion Paper no. 357, Sussex
- KATZ, R., 1984, "Empowerment and Synergy: Expanding the community's healing ressources", dans: Prevention in Human Services. 3. P. 201-226.
- KIEFFER, C.H., 1984, " Citizen empowerment: A developmental perspectives ", dans: RAPPAPORT, J., HESS, R., SWIFT, C., (eds.), " Studies in empowerment: Steps toward understanding and action ", New York: The Hayworth Press.
- "L'autonomisation/empowerment participation solidarité et développement"
- LE BOSSÉ Y., LAVALLÉE M., 1993, "Empowerment et psychologie communautaire Aperçu historique et perspectives d'avenir "dans: Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale. no 18. p 7-20.
- Le Centre d'excellence pour la santé des femmes Consortium Université de Montréal (CESAF), 1998, Projet d'empowerment des femmes. Conception, application et évaluation de l'empowerment (phase 1).
- MAYOUX, L., 1995, "Beyond Naivety: Women, Gender Inequality and Participatory Development", dans: Development and Change, Institute of Social Studies, Oxford, Vol. 26
- RAPPAPORT J., 1987, "Terms of empowerment/exemplars of prevention: toward a theory for community psychology", dans: Américan Journal of Community Psychologie, 15, 121-148.
- SCHULER, M., 1997 " Los derechos de la mujeres son derechos humanos : la agenda internacional del empodieramienta ", dans : LEON, M. " Poder e empodieramiento de las mujeres ", Santafe de Bogota, Tercer Mundo y UN Facultad de Ciencias Humanas.
- SIERRA LEGUINA, B., 2000, "Criterios para la evaluación con perspectiva de género", Revista Española de Desarrollo y Cooperación, n°6, Instituto

Universitario de Desarrollo y Cooperacion, Universidad de Complutense, Madrid.

- SINGH, N., TITI, V. (eds.), 1995, Empowerment: towards sustainable development. Halifax: Fernwood Publishing.
- UNIFEM, 2000, The progress of women, empowerment and economics.
- WALLERSTEIN, N., BERNSTEIN, E., 1988, " Empowerment Education : Freire's Ideas Adapted to Health Education ", dans : Health Ecucation Quarterly. Vol 15 (4)., 379-394.
- ZIMMERMAN, M.A., 1990, " Taking aim on empowerment research : On the distinction between individual and psychological concepts" dans : Américan Journal Psychology 18 : 169-177.